



Problème des succession suite au décès de mon père

Par **AMH_old**, le **29/06/2007** à **18:15**

suite au décès de notre père, notre belle-mère bénéficie de l'usufruit de la maison de notre père, et est propriétaire d'un quart (nouvelle loi sur les remariages, que mon père ignorait). Elle veut faire des travaux dans la maison et nous demande de payer, ma sœur et moi-même les 3/4. Nous avons nos vies et nos familles et ne souhaitons pas payer quoi que ce soit. Peut-elle nous y obliger? Nous pensons proposer une vente en lui laissant 1/3 du prix. Est-ce envisageable? Nous avons payé en début d'année, suite à une tempête, la réparation du toit qui était urgente. C'est elle qui a touché l'assurance, alors qu'elle n'a pas payé un centime sur cette réparation. Avons-nous un recours? Si elle refuse de vendre et de déménager, et si nous refusons de payer pour les travaux qu'elle veut faire, que va-t-il se passer? En vous remerciant, je compte sur votre réponse. AMH